

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PUD

QUALITÉ DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



La rivière Dumbéa, cours d'eau principal très riche en biodiversité dessert un bassin versant de 231km². Qualité de l'eau globalement satisfaisante.



Le grand barrage de Dumbéa constitue la principale réserve en eau potable de Nouméa et Dumbéa. 99% de la ressource est protégée par des Périmètres de Protection des Eaux (PPE)



60% des dumbéens sont raccordés au système d'assainissement collectif. 40% d'assainissement individuel avec des risques de pollution des cours d'eau



3 carrières : baie de Nouré, col de Tonghoué (projet d'extension) et Nondoué. Demandes de renouvellement en cours de leurs autorisations d'exploiter pour 5 à 10 ans.



~100 exploitations agricoles sur le littoral et la plaine. Production de bovins majoritaire (67%) qui cohabite avec la forêt sèche (47%) et la mangrove ainsi qu'un périmètre de protection immédiat des eaux (PPI).

ENJEUX

★★★
Fort

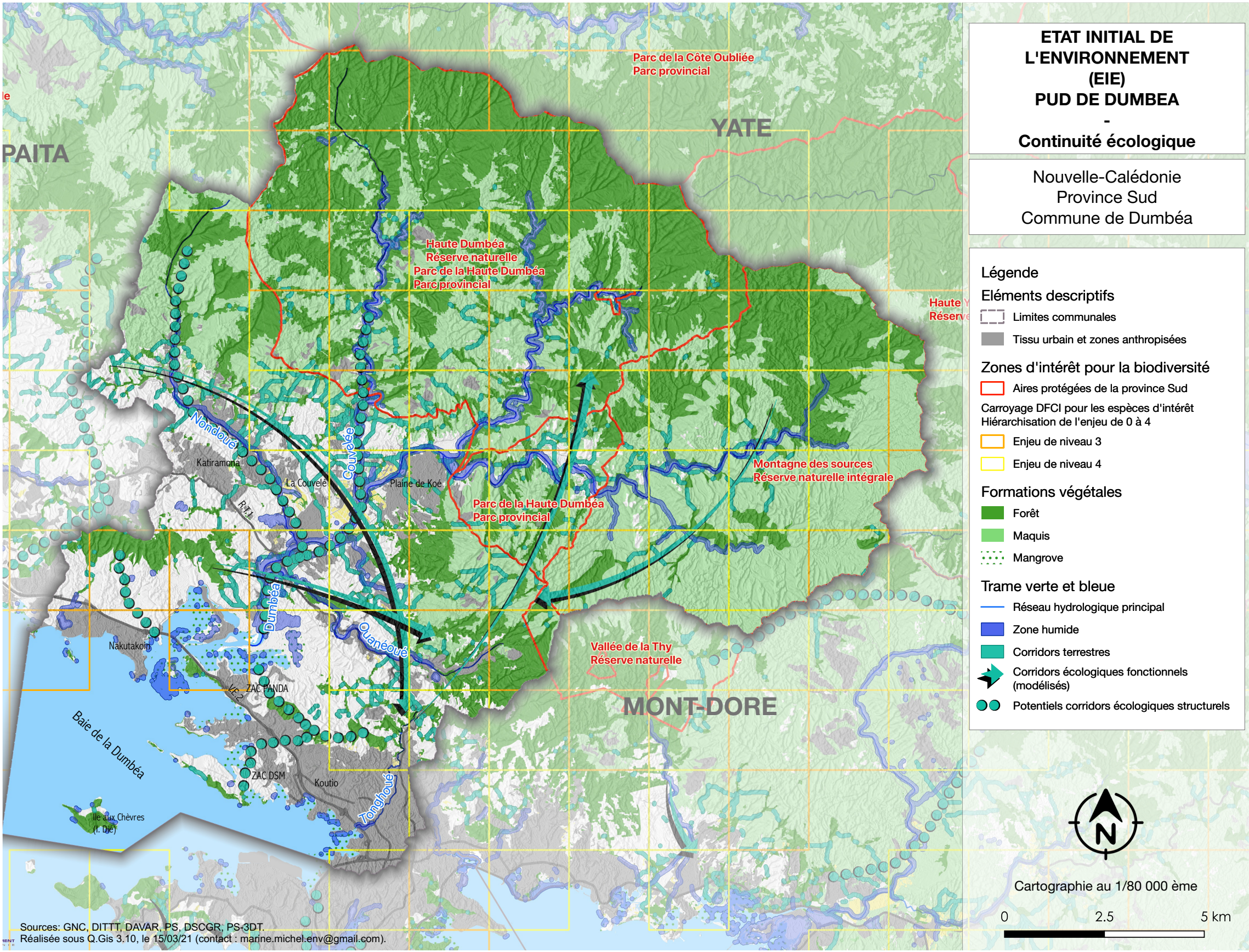
- Préservation des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Protection des ripisylves. Amélioration de la qualité de l'eau potable
- Limitation de l'impact des carrières existantes et leurs extensions sur les riverains et l'environnement
- Gestion des usages agricoles pour préserver les ressources et écosystèmes.
- Limitation des émissions de gaz à effet de serre, les parkings sauvages et donc les pollutions de sol

★★★
Moyen

- Développement de l'assainissement collectif
- Économies d'eau potable.
- Développement des transports en commun et des modes actifs

★★★
Faible

- Maîtrise du développement des activités de loisirs fluviaux
- Réhabilitations des sites miniers
- Autoconsommation électrique et extensions des zones de collecte des déchets



PLUSIEURS RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ RELIÉS PAR DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES CONTINUS ET FRAGMENTÉS

L'aménagement du territoire influe sur leur préservation, développement ou dégradation. Ainsi, la révision du PUD tient compte des liens de courtes distances (étude DDDT) pour définir les trames vertes et bleues.

Des périmètres de protection des eaux (PPE, PPR, PPI) se trouvent autour des points de prélèvement d'eau potable pour préserver sa qualité sanitaire. Le raccordement à l'assainissement collectif est développé et en développement (ex : STEP Dumbéa 2) car c'est un enjeu important pour la préservation de l'environnement.

Les ressources terrestres de Dumbéa sont liées à la géologie communale. Le potentiel d'exploitations minières sur les massifs est encadré par des concessions actives non exploitées et de nombreuses mines (80%) ont été réhabilitées ou en projet. Le sous-sol contient des roches (basalte, grès) exploitées par trois carrières qui produisent des matériaux nobles utiles à la construction des infrastructures du territoire. Le long des cours d'eau et dans la plaine, les formations sont propices à l'agriculture et hébergent de grands élevages.

IMPACTS DU PROJET DE VILLE

MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION, DE COMPENSATION PRÉVUES PAR LE PUD

INCIDENCE : Ouverture à l'urbanisation et densification de zones urbaines augmentant les volumes d'eaux usées à traiter qui peuvent impacter la ressource en eau

►► **E :** Interdiction de rejet des eaux ménagères, usées et effluents non traités dans les fossés, rivières et milieu marin.

R : Obligation de raccordement des constructions au réseau public d'assainissement ou système d'assainissement individuel ou collectif adapté.

INCIDENCE : Développement potentiel avec risques de pollutions sur des périmètres de protection rapprochés des eaux

►► **E :** Diminution des zones à urbaniser (-93ha) dont 26ha rendues aux zones naturelles.

R : Intégration d'annexes et de servitudes (carte PPI/PPR) au PUD.

INCIDENCE : Développement du secteur nord proche des ripisylves des rivières Nondoué, Ouanéoué, Dumbéa

►► **E :** Cours d'eau principaux en zones naturelles protégées et une grande partie des berges sont en zone naturelle de loisirs et tourisme.

R : Aucune construction ne peut être édifée à moins de six mètres, des cours d'eau et 10m pour le cours d'eau principal de la rivière Dumbéa. Cette bande doit être laissée à l'état naturel.

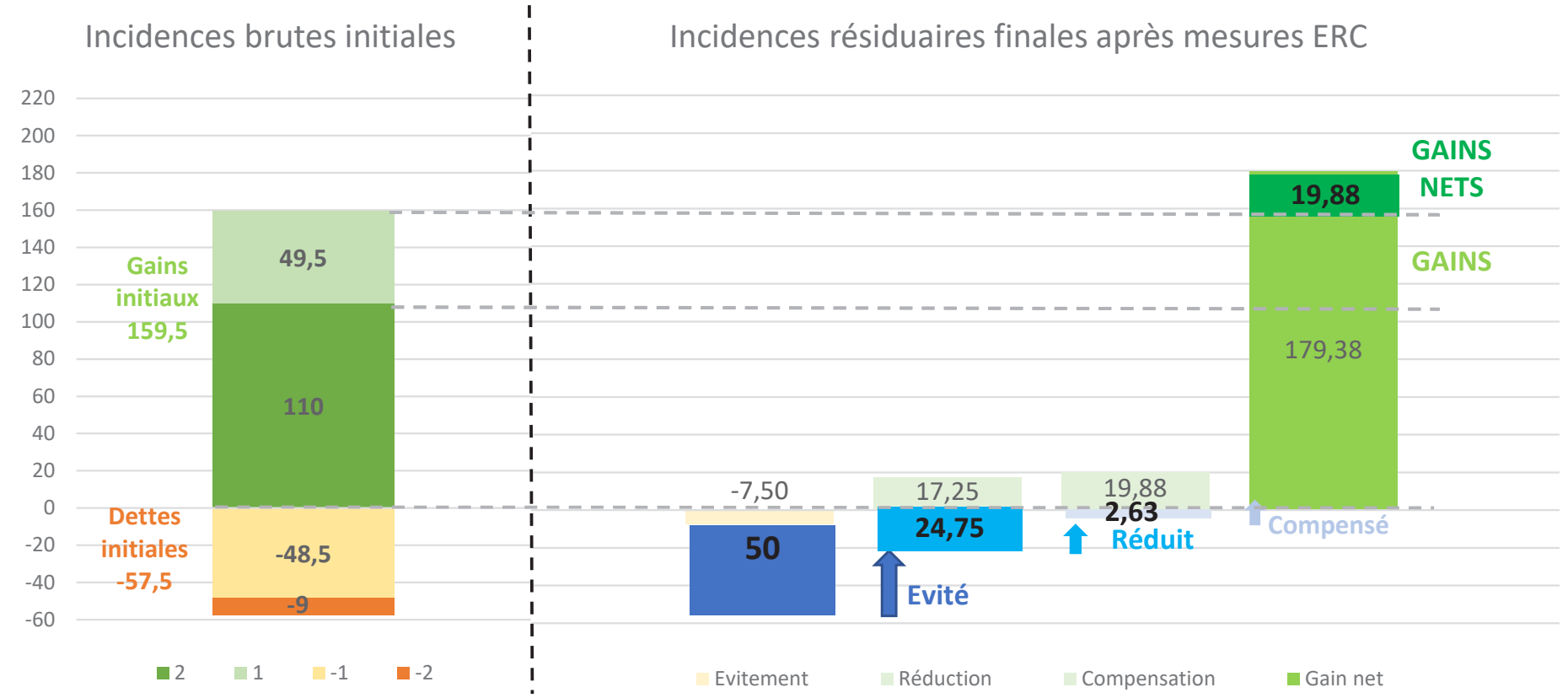
R : Obligation de traitement, avant rejet dans le réseau public, des eaux de pluies issues de surfaces imperméabilisées et potentiellement polluées (parking)

INCIDENCE : Développement des équipements de loisirs et de tourisme à proximité des rivières et des ripisylves peut augmenter les risques de pressions sur les écosystèmes

►► **E :** Voies de desserte ouvertes au public et sites de baignade limités aux accès et sites existants afin de réduire les impacts liés à la sur-fréquentation des cours d'eau.

R : Les haies plantées sont connectées à la ripisylve des cours d'eau afin de créer des ensembles diversifiés.

BILAN



INDICATEURS DE SUIVI

- Gestion de l'assainissement collectif (60%) et individuel (40%)
- Suivi de la qualité des eaux (rivière)
- Renforcement des réservoirs de biodiversité
- Renforcement des espaces de transition cultivés
- Réhabilitation des mines orphelines